

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 32 portant remise dans les cadres d'un sergent hors cadres et plaçant un adjudant dans la position hors cadres.

n° 32

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 janvier 1941

Numéro JO  
n° 530 du 31/01/1941

Date du numéro  
31 janvier 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la décision n° 874 en date du 27 septembre 1940 plaçant h\* sergent Lancelot dans la position hors cadres

**Vu** l'avis du colonel commandant supérieur,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le sergent hors cadres Lancelot (François), est replacé dans les cadres et mis à la disposition du colonel commandant supérieur pour compter du 16 janvier 1911.

#### Art. 2

— L'adjudant Daclin (Charles), du bataillon de marche n° 3, est placé dans la position hors cadres et détaché au cabinet militaire pour compter du 16 janvier 1911.

#### Art. 3

— La présente décision sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la colonie.

NOUAILIETAS